



Feuilles de congés payés trafiquées par la direction

Par **Naelle62**, le **03/09/2009** à **11:51**

Bonjour,
En janvier, suite à des intempéries, mon ami n'a pu se rendre sur son lieu de travail durant 2 jours, en ayant bien sur prévenu son directeur.
Lorsque mon ami a voulu poser ces congés payés cette été, il a appris que la direction avait signé à son nom une feuille de congés payés pour ces 2 jours de janvier, alors que le directeur lui avait dit que ces 2 jours compenseraient les heures supplémentaires effectuées.
Quels droits mon ami peut il faire valoir?
Je vous remercie d'avance de votre réponse.